



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU jeudi 27 février 2014**  
**18 heures 00**

-----

AS/MG

N° 001654

Agenda 21 -  
Convention de  
partenariat entre  
GrDF Direction  
Territoriale Vaucluse  
et la commune d'APT  
- Jardins partagés et  
familiaux

Affiché le :

Le **jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**Vu**, la délibération AS/JM n° 692 du 30 juin 2008, par laquelle le conseil s'est engagé à mettre en œuvre un AGENDA 21.

**Vu**, la délibération AS-MG n° 1560 en date du 2 juillet 2013 par laquelle le conseil municipal a accepté le renouvellement de la convention avec GrDF pour une durée de 30 ans à compter du 01/08/2013.

**Considérant**, que GrDF, en tant qu'entreprise du Service Public, mène depuis de nombreuses années des actions développement durable en lien avec les collectivités locales.

**Considérant**, qu'en complément de la signature du contrat de concession, GrDF s'est engagé à renforcer son partenariat en matière du développement durable avec la ville d'Apt.

**Considérant**, que ce partenariat devrait se concrétiser au travers d'une charte de partenariat visant à consolider le bien vivre et la préservation de l'environnement sur le territoire portant sur l'écologie urbaine et la biodiversité autour des jardins familiaux,

**Considérant**, que dans le prolongement des actions engagées, la Commune souhaite maintenir son soutien au fonctionnement de jardins partagés et familiaux dans deux quartiers de la ville au titre de l'Agenda 21 et au travers de la convention de partenariat avec GrDF.

**Considérant**, l'intérêt d'augmenter l'offre actuelle au travers des deux projets ci-après que la Commune d'Apt envisage de réaliser :

- Agrandissement des jardins partagés du Rimayon.

Il est précisé que l'association APAS Centre Social « Maison Bonhomme » porte les jardins actuels au Rimayon et du quartier du Paou. La maison Bonhomme développe depuis plus de 15 ans des jardins partagés, outils d'amélioration de l'alimentation des citoyens (légumes biologiques) et de création de lien social.

Fort de son expérience, l'association APAS Centre Social « Maison Bonhomme » est pressentie pour gérer l'agrandissement des jardins du Rimayon.

- Création de jardins partagés et/ou familiaux Quartier Saint Antoine où la municipalité est propriétaire d'un terrain bordant le cours d'eau de la Marguerite qui serait approprié pour la création de jardins.

Le conseil est informé que deux associations de ce quartier sont intéressées par le projet, le choix de la gestion par l'une ou par l'autre de ces associations ou par les deux associations réunies à l'occasion est en cours d'étude.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Prend acte**, du programme tel que celui-ci lui a été présenté.

**Approuve**, la convention ci-annexée à la présente délibération et par laquelle, GrDF s'engage à accompagner la commune d'Apt dans son effort environnemental sur un projet de développement durable concernant des jardins familiaux ou partagés.

**Observe**, que dans le cadre de cette convention et d'un commun accord, GrDF participera aux travaux nécessaires à la création ou à l'agrandissement des jardins partagés et familiaux à hauteur de 6 000 euros.

**Mande**, Monsieur le Maire aux fins de conclure, négocier et signer tout acte nécessaire aux fins d'appliquer la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**